Hôpital Intercommunal

CONTRAT DE SORTIE DES RESIDENTS ET LEUR FAMILLE EN PERIODE D'EPIDEMIE A COVID-19

Réf. : V2

Date d'application :

MARS 2021

Page 1/1

EHPAD DES SITES DE BSA ET DE VIVIERS

Pour la sortie de mon parent, je m'engage à :

- Prévenir le service 4 jours avant la date prévue de sortie,
- Si je ne suis pas vacciné, à réaliser si possible un test PCR au maximum 72h avant la sortie et présenter le résultat au responsable du service,
- Reporter la sortie si mon test à la COVID-19 est positif, et/ou si je présente des symptômes,
- Respecter les gestes et mesures barrières (hygiène des mains, port du masque, distanciation physique, aération des locaux) et la limite des 6 personnes au moment des repas,
- Assurer les soins et la prise des traitements nécessaires.

Je suis informé(e) qu'au retour dans la structure, si mon parent est cas contact <u>ou</u> s'il n'est pas protégé par une immunité ou une vaccination complète, il sera confiné en chambre 7 jours. Dans tous les cas, un test PCR sera réalisé au retour, une surveillance clinique renforcée sera mise en place et les activités collectives suspendues pendant 7 jours. Les mesures de confinement seront poursuivies ou stoppées selon le résultat.

Date :		
LE RESIDENT NOM - PRENOM	FAMILLE OU PERSONNE DE CON NOM - PRENOM	IFIANCE CADRE DE SANTE OU IDE NOM - PRENOM
Signature	Signature	Signature
AVIS MEDICAL : Favorable Défavorable		
Observations :		
Date :		
NOM-PRENOM	Signature	